



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 avril 2026  
Français  
Original : anglais

## Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2814 (2026) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a décidé de proroger jusqu'au 31 janvier 2027 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). Il couvre les principaux faits survenus depuis le précédent rapport, en date du 15 janvier 2026 (S/2026/31).

2. À l'issue du mandat du Conseil présidentiel de transition, le 7 février 2026, la transition politique s'est poursuivie, le pouvoir exécutif ayant été transféré au Conseil des ministres, sous la direction du Premier Ministre, Alix Didier Fils-Aimé. Dans un contexte marqué par une action internationale continue visant à accélérer le déploiement de la Force de répression des gangs et par la poursuite des opérations de sécurité menées par la Police nationale d'Haïti, le débat sur les modalités de gouvernance a continué de dominer le paysage politique, tandis que diverses initiatives de dialogue interhaïtien étaient menées, notamment avec le soutien du BINUH. Comme le prévoit le Pacte national du 21 février pour la stabilité et l'organisation des élections, des centaines de groupes de parties prenantes se sont engagés à préserver la stabilité politique et se sont lancés sur une nouvelle voie visant à rétablir la sécurité et la gouvernance démocratique. À cet égard, la reprise des activités de la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion a constitué une avancée positive, tandis que l'enregistrement de partis politiques, du 2 au 12 mars, a marqué une étape décisive dans les préparatifs électoraux.

#### II. Politique et bonne gouvernance

##### Évolution de la situation politique

3. Le 18 janvier, alors que la fin de son mandat approchait, le Conseil présidentiel de transition a ouvert un dialogue politique national visant à dégager un consensus sur un dispositif de gouvernance susceptible d'assurer la stabilité en Haïti après le 7 février 2026. Si le Mouvement pour la réconciliation et la reconstruction nationale, Les Engagés pour le développement, Pitit Dessalines, Ansanm nou fò, Accord historique du 14 août et Platfòm ayisien pou Ayiti ont pris part aux consultations, cela n'a pas été le cas des membres du « groupe des 10 », dont font notamment partie



Fanmi Lavalas, Parti haïtien Tèt Kale, Organisation du peuple en lutte, En avant et Rassemblement des démocrates nationaux progressistes.

4. Le 21 janvier, cinq membres du Conseil présidentiel de transition ont signé une résolution visant à limoger le Premier Ministre. Dans un communiqué publié le 22 janvier, le coordonnateur du Conseil présidentiel de transition a appelé à la retenue et au sens de la responsabilité collective, déclarant être opposé à toute résolution visant à compromettre la stabilité gouvernementale à l'approche de l'échéance du 7 février. Si certains groupes politiques, dont Pitit Dessalines et plusieurs signataires de l'Accord de Montana, se sont prononcés en faveur d'un changement de dirigeant, d'autres, comme Fanmi Lavalas et Résistance démocratique, ont qualifié cette initiative d'intempestive et de précipitée.

5. Plusieurs partenaires internationaux et nationaux ont fait part de leurs inquiétudes face à l'évolution de la situation et demandé qu'il soit mis fin aux manœuvres politiques. En coordination avec ses partenaires internationaux, le BINUH a plaidé en faveur de la cohésion institutionnelle, de l'unité nationale et d'un dialogue constructif afin d'apaiser les tensions politiques, de préserver la stabilité et de continuer de mettre l'accent sur le renforcement de la sécurité et les préparatifs électoraux.

6. Du 1<sup>er</sup> au 3 février, trois membres du Conseil présidentiel de transition ont organisé un nouveau cycle de consultations. Les participants ont proposé la création d'un collège présidentiel composé de trois membres, issus respectivement du Conseil présidentiel de transition sortant, de la Cour de cassation et de la société civile. Parallèlement, le 3 février, Initiative du 24 avril 2025, Accord karibe, Platfòm ayisyen pou Ayiti, Grand bloc du peuple et Opposition plurielle, pour ne citer que quelques groupes, ont réitéré leurs appels en faveur d'autres modalités de gouvernance de transition.

7. Le BINUH a mené de nombreuses consultations auprès de responsables politiques, d'anciens parlementaires, de représentants et représentantes des femmes et de la jeunesse ainsi que de dirigeants du secteur privé afin de favoriser un consensus autour d'une approche commune visant à faciliter la transition politique. Le 6 février, il a organisé une séance d'information à Port-au-Prince à l'intention de plus de 50 organisations de la société civile pour apporter des précisions sur la mission de bons offices qui lui a été confiée par la résolution [2814 \(2026\)](#) du Conseil de sécurité et examiner les priorités immédiates en matière de gouvernance, notamment la facilitation du dialogue interhaïtien visant à appuyer le processus politique et à accélérer les préparatifs électoraux. Les parties prenantes ont indiqué que la continuité institutionnelle et la poursuite du dialogue étaient indispensables pour renforcer l'adhésion nationale, favoriser l'application du principe de responsabilité et mener à bien la transition en continuant de mettre l'accent sur la sécurité et les élections.

8. Le 7 février, une cérémonie officielle organisée à Port-au-Prince a marqué la fin du mandat du Conseil présidentiel de transition et le transfert immédiat du pouvoir exécutif au Conseil des ministres, sous la direction du Premier Ministre, qui a réaffirmé que le rétablissement de la sécurité et l'organisation d'élections constituaient les principales priorités du Gouvernement pendant la période de transition. Par la suite, le Conseil des ministres a adopté un décret selon lequel il exercerait les pleins pouvoirs exécutifs jusqu'à l'investiture d'un président élu, conformément à l'article 149 de la Constitution telle que modifiée en 1987 ainsi qu'à l'article 28.1 du décret du 27 mai 2024, qui lui conférerait les mêmes pouvoirs dans le cas où le Conseil présidentiel de transition se trouvait dans l'incapacité d'exercer ses fonctions. Bien que des divergences d'interprétation des dispositions susmentionnées soient apparues, un large éventail d'acteurs nationaux a souligné qu'il importait de

préserver la continuité institutionnelle tout en poursuivant le dialogue interhaïtien sur les moyens de mener à bien la transition.

9. Après la passation pacifique du pouvoir, le BINUH a poursuivi ses échanges avec les dirigeants des partis politiques et les organisations de la société civile afin d'encourager un dialogue constructif avec le Premier Ministre visant à faciliter la transition. Pour continuer de diversifier ses activités de communication, il a organisé, le 10 février, des consultations avec des représentants de la société civile au Cap-Haïtien (département du Nord). Les participants ont souligné qu'il fallait des espaces de dialogue élargis, une plus grande transparence et l'adoption de mesures par le Gouvernement tendant à créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections. Le 12 février, le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti s'est entretenu avec le corps diplomatique afin de faire coïncider l'aide internationale avec les priorités définies au niveau national et de plaider en faveur d'une assistance coordonnée à la sécurité et aux préparatifs électoraux.

10. Par ailleurs, dès le début de février, le Premier Ministre a entamé des consultations avec les partis politiques, les représentants du secteur privé et les dirigeants de la société civile afin de renforcer le cadre de transition et d'élargir encore le soutien des parties prenantes. Les cycles de discussions ont abouti à la signature du Pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections, présenté officiellement au public le 23 février. Ouvert à la signature le 21 février, le Pacte a été publié au journal officiel le 23 février, date à laquelle il comptait 350 signataires. Il reste ouvert à d'autres signatures. Réunissant un large éventail de partis politiques, dont Fanmi Lavalas, Parti haïtien Tèt Kale, Organisation du peuple en lutte, En avant, Alliance pour une société sans exclusion et Rassemblement des démocrates nationaux progressistes, l'initiative universitaire Congrès patriotique ainsi que des organisations du secteur privé et les quatre chambres de commerce du pays, le Pacte appelle à la formation d'un cabinet ministériel impartial, technique et efficace<sup>1</sup> dirigé par le Premier Ministre et ayant pour mandat de conduire le pays vers des élections. Il convient de noter que certaines parties prenantes, notamment des signataires de l'Accord de Montana, Pitit Dessalines, Initiative du 24 avril 2025 et Fusion des sociaux-démocrates haïtiens, ont refusé de signer le Pacte, le qualifiant de trop peu inclusif et dépourvu d'une échéance précise.

11. Le Pacte national donne la priorité à la sécurité et à l'organisation d'élections crédibles, appelant à un renforcement des capacités opérationnelles de la Police nationale d'Haïti et des Forces armées d'Haïti, à l'établissement de protocoles de coopération avec la Force de répression des gangs et à la reprise des activités de la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion. Il prévoit également la création d'un comité de suivi multipartite chargé de faciliter l'exécution du plan d'action pour la transition et réaffirme les engagements visant à professionnaliser l'administration électorale, à garantir la fiabilité des listes électorales et à inscrire les Haïtiens de l'étranger sur celles-ci. Lors de la présentation du Pacte, le 23 février, le Représentant spécial s'est félicité de cette initiative politique majeure menée par les Haïtiens et a souligné qu'il fallait traduire les engagements en mesures concrètes tout en gardant le dialogue ouvert avec les non-signataires, notant qu'une bonne mise en œuvre serait déterminante pour que la population continue d'avoir confiance dans le processus de transition.

12. Conformément au Pacte national, et à la suite d'une session extraordinaire du Conseil des ministres tenue le 2 mars, le Premier Ministre a annoncé un remaniement

---

<sup>1</sup> Voir Pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections, art. 4 : « Dès la signature du Pacte national, le Premier Ministre, Alix Didier Fils-Aimé, entame des consultations pour former un cabinet ministériel impartial, technique et efficace avec des hommes et des femmes choisis sur la base de critères de compétences, d'objectivité et d'éthique. »

ministériel, qui a abouti à un cabinet de 18 membres, dont 11 nouveaux ministres et un Secrétaire d'État à la communication, après le remplacement du Ministre de l'économie et des finances à la fin de février. Il convient de noter que cinq femmes ont été nommées ministres, portant la représentation féminine à près de 28 %. Ce remaniement a suscité des réactions mitigées dans le monde politique. Certains acteurs ont salué les efforts visant à élargir le soutien national au processus politique, tandis que d'autres, notamment des représentants du Consensus politique pour le redressement national et la réorientation de la transition, du Congrès national de Ouanaminthe et des signataires de l'Accord de Montana, ont fait valoir que les modalités de gouvernance actuelles n'étaient ni suffisamment inclusives ni propices à la création des conditions politiques nécessaires à l'organisation d'élections crédibles. Le mouvement de jeunes Lajenès kisa w vle a salué la formation d'un nouveau cabinet ministériel, tout en appelant à l'application du principe de responsabilité et à l'obtention de résultats.

13. Les 13 et 19 mars à Port-au-Prince et le 31 mars au Cap-Haïtien, le BINUH a facilité le dialogue entre les signataires et les non-signataires du Pacte national afin de favoriser la relance du processus électoral. Tout en estimant que l'insécurité constituait le principal obstacle à la tenue d'élections crédibles, les participants ont également souligné qu'il fallait préserver la confiance dans le processus de transition afin de garantir une passation de pouvoir pacifique et efficace à des autorités démocratiquement élues.

14. Grâce à ses échanges avec ses partenaires régionaux et bilatéraux, le Premier Ministre a continué de renforcer le soutien international en faveur de la stabilisation et du processus électoral en Haïti. À la cinquantième Réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, qui s'est tenue à Saint-Kitts-et-Nevis du 24 au 27 février, il s'est employé à accroître le soutien régional aux mesures visant à rétablir la sécurité, à renforcer l'autorité de l'État et à créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, inclusives et crédibles. Il s'est ensuite rendu au Chili, le 11 mars, pour l'investiture du Président. Il s'y est entretenu avec des interlocuteurs régionaux, dont le Vice-Président d'El Salvador et le Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), des moyens de renforcer la sécurité, de favoriser la stabilisation et de faciliter les préparatifs électoraux.

### **Préparatifs électoraux**

15. La signature du Pacte national a favorisé une convergence de vues plus large entre les acteurs politiques, la compréhension commune étant que des élections crédibles constituaient le seul moyen légitime de rétablir l'ordre constitutionnel et de mettre fin aux modalités de gouvernance de transition.

16. Tout en poursuivant ses activités de sensibilisation, le BINUH a continué de fournir un soutien technique et stratégique au Conseil électoral provisoire et aux autres parties prenantes. Le 26 février, le Conseil a lancé un cycle de consultations de trois jours. La première journée, quelque 70 organisations de la société civile se sont réunies, tandis que, le 27 février, plus de 100 partis et groupes politiques ont participé à des consultations. Les discussions ont notamment porté sur le décret électoral en vigueur, la mise en œuvre du calendrier électoral et les activités préparatoires déjà menées. Par ailleurs, toujours le 27 février, le BINUH a participé à l'organisation d'un atelier d'un jour dans le cadre du programme électoral commun du Conseil et de l'Université d'État d'Haïti. À cette occasion, des experts et des universitaires haïtiens ont discuté des principales difficultés à relever avant les élections, notamment en matière de sécurité, de participation véritable, en particulier chez les jeunes et les femmes, et d'acceptation pacifique des résultats.

17. Du 2 au 12 mars, 320 partis politiques se sont enregistrés aux élections. Le 26 mars, le Conseil électoral a publié la liste des 282 partis autorisés à participer aux élections. Le BINUH a continué d'améliorer la coordination avec ses partenaires internationaux, dont l'OEA, l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie, afin d'apporter une assistance cohérente et efficace au processus électoral. Lors d'une session de coordination organisée avec l'OEA le 2 mars, le Représentant spécial a souligné qu'il importait d'arrimer à l'aide internationale une compréhension commune des priorités opérationnelles, notamment en ce qui concerne les conditions d'inscription sur les listes électorales et l'établissement du budget, afin de garantir une action complémentaire et un dispositif d'appui cohérent et coordonné.

18. Conformément au calendrier électoral publié le 23 décembre 2025, le Conseil électoral provisoire a mis la touche finale à son plan d'activités et présenté un budget de 240 millions de dollars au pouvoir exécutif le 27 janvier. L'exécutif, qui aurait émis des réserves concernant l'ampleur globale de la proposition, continue d'examiner celle-ci.

19. Au cours de la période considérée, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a renforcé sa présence grâce au déploiement complet de son équipe électorale. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué d'apporter un soutien opérationnel et technique au Conseil électoral provisoire pour l'exécution du plan des activités électorales.

### **III. Sécurité, état de droit et droits humains**

#### **Violence armée et questions de sécurité**

20. Entre décembre 2025 et février 2026, les opérations de lutte contre les gangs se sont intensifiées en Haïti. La Police nationale d'Haïti, soutenue par les Forces armées d'Haïti et la Force de répression des gangs, a mené des opérations vigoureuses dans des bastions de gangs de l'agglomération de Port-au-Prince et de ses environs. Quelque 1 343 personnes soupçonnées d'appartenir à des gangs ont été tuées et 140 armes à feu ont été saisies lors de telles opérations. Le 20 janvier, lors d'une conférence de presse, le Directeur général par intérim de la Police nationale d'Haïti a exhorté les gangs armés à rendre les armes, affirmant que les forces de sécurité disposaient désormais de moyens renforcés pour intervenir sur l'ensemble du territoire.

21. Au cours de la même période, le BINUH a recensé 2 444 victimes d'homicides volontaires, dont 193 femmes, 20 filles et 34 garçons. Environ 64 % des victimes étaient soupçonnées d'appartenir à des gangs. Ces chiffres représentent une hausse de 22,8 % par rapport aux 1 991 victimes d'homicides recensées au cours de la période précédente. Les opérations de lutte contre les gangs ont également fait des victimes parmi la population, 158 personnes ne faisant pas partie de gangs ayant été tuées et 108 blessées. Le BINUH a également recensé au moins 267 victimes d'enlèvements (dont 44 femmes, 9 filles et 14 garçons), contre 264 au cours du trimestre précédent. Les groupes d'autodéfense ont continué de perpétrer des meurtres, tuant au moins 106 membres présumés de gangs entre décembre 2025 et février 2026.

22. En 2025, le BINUH a recensé un total de 9 063 victimes d'homicides (dont 765 femmes, 59 filles et 162 garçons), 58 % d'entre elles (5 269) étant des membres présumés de gangs tués lors d'opérations policières, d'affrontements entre gangs ou d'actes commis par des groupes d'autodéfense et des foules spontanées. Certaines victimes ont été tuées ou blessées lors d'affrontements avec des groupes d'autodéfense réagissant à des attaques de gangs, tandis que d'autres ont été agressées

parce qu'elles étaient soupçonnées d'appartenir à des gangs ou d'avoir commis des délits de droit commun, comme des vols, ou parce qu'elles étaient accusées de sorcellerie. Ces chiffres correspondent à un taux d'homicide de 76,13 pour 100 000 habitants, un des taux les plus élevés dans les Amériques et au monde. Plus de 90 % des homicides ont été commis dans les départements de l'Ouest, de l'Artibonite et du Centre. Bien qu'il reste extrêmement élevé, le nombre d'enlèvements a diminué de 38,4 % en 2025, 1 268 cas ayant été recensés, contre 2 058 en 2024.

23. Les gangs ont continué de porter atteinte aux droits humains, notamment dans les zones sous leur contrôle : ils ont procédé à l'élimination ciblée d'au moins 36 personnes soupçonnées de coopérer avec la police, commis des actes de violence contre des habitants résistant à des tentatives d'extorsion, exercé des violences sexuelles généralisées – en particulier contre des filles et des jeunes femmes (viols, exploitation sexuelle et esclavage sexuel) – et pratiqué la traite d'enfants à des fins de recrutement et d'exploitation. À Kenscoff (département de l'Ouest), des cellules de gangs solidement implantées ont procédé à des tirs aveugles contre la population en représailles à la collaboration présumée d'habitants avec la police. Entre janvier et le 31 mars, au moins 29 personnes ont été tuées et 1 autre blessée, et 88 habitations ont été incendiées. Dans le département du Centre, les gangs ont maintenu une présence à Mirebalais et à Saut-d'Eau, où au moins une personne a été tuée et neuf autres blessées, tandis que la majorité de la population reste déplacée de force dans des communes voisines. Les opérations de police, souvent appuyées par un groupe d'autodéfense local, ont permis d'empêcher l'expansion des gangs vers l'est, en direction de Lascahobas. Simultanément, des gangs basés à Port-au-Prince ont étendu leur influence jusqu'à Marigot (département du Sud-Est). Une attaque armée contre cette localité a été rapportée le 30 janvier. Entre le 29 et le 31 mars, des membres de gangs lourdement armés ont lancé des attaques coordonnées de grande ampleur dans les communes de Marchand Dessalines, Montrouis et Petite-Rivière-de-l'Artibonite (département de l'Artibonite), faisant des dizaines de morts et de blessés et causant des dégâts considérables. Au cours de ces attaques, qui ont eu lieu pendant la nuit, les victimes ont été abattues dans leur cour ou devant l'entrée de leur domicile. D'autres ont été tuées ou blessées dans la rue alors qu'elles tentaient de fuir. Comme l'a annoncé un chef de gang sur les médias sociaux, ces localités ont été prises pour cibles car elles abritaient des groupes d'autodéfense qui s'opposaient activement aux activités criminelles des gangs.

24. Lors d'une réunion stratégique de haut niveau tenue le 25 février, le Gouvernement et la Police nationale d'Haïti ont adopté de nouvelles mesures visant notamment à optimiser les patrouilles motorisées et les postes fixes de contrôle, à intensifier les opérations préventives et offensives dans tous les départements, à améliorer le contrôle interne et l'identification visible des agents et à multiplier les contrôles routiers et les fouilles ciblées. Ils ont également décidé de renforcer le dialogue avec les citoyens et d'améliorer la coordination avec les autorités judiciaires et locales afin de rétablir l'autorité de l'État et d'augmenter la confiance de la population. Le 5 mars, l'organisation de défense des droits humains Fondasyon je klere a publié un rapport public dans lequel elle a demandé aux autorités nationales de respecter les principes de transparence et de bonne gouvernance dans la conclusion de contrats avec des entreprises privées étrangères pour des services relatifs à la sécurité, au système pénitentiaire, aux douanes et à l'immigration.

### **Justice, impunité et corruption**

25. En collaboration avec le PNUD, le BINUH a continué d'aider les autorités haïtiennes et les acteurs du système judiciaire à lutter contre la détention provisoire prolongée. Le 19 janvier, le Ministre de la justice et de la sécurité publique a lancé une « caravane » nationale de réduction de la surpopulation carcérale et de la

détention provisoire prolongée. Une audience en *habeas corpus* tenue dans le cadre de la phase pilote au tribunal de première instance de Port-au-Prince a abouti à la libération de 19 personnes incarcérées pour des infractions mineures. Le 20 février, le BINUH et le Ministre sont convenus d'actualiser la stratégie nationale relative à la détention provisoire prolongée. En janvier et février, grâce au soutien continu du BINUH, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), neuf garçons et trois filles, qui étaient en détention provisoire prolongée au Centre de réinsertion des mineurs en conflit avec la loi, ont été libérés.

26. Au 8 avril, la population carcérale nationale s'élevait à 7 551 détenus (dont 436 femmes, 240 garçons et 21 filles), parmi lesquels 6 262 (82,93 %) étaient en détention provisoire. Les prisons fonctionnaient à 312 % de leurs capacités, ce qui représentait en moyenne 0,34 mètre carré par détenu. Les conditions de détention sont restées médiocres, le sous-financement chronique et le manque de personnel continuant d'empêcher toute amélioration, ce qui a souvent donné lieu à des évasions de personnes à haut risque.

27. Plusieurs affaires judiciaires très médiatisées ont peu avancé. Les enquêtes visant un ancien sénateur, Victor Prophane, inscrit le 27 septembre 2024 sur la liste des sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2653 \(2022\)](#) concernant Haïti, ainsi que d'autres personnes accusées de soutenir des gangs sont closes et les affaires sont en attente de jugement. Dans l'affaire concernant des membres de l'Église épiscopale d'Haïti (juillet 2022), le deuxième juge d'instruction a remis son rapport final au tribunal, recommandant que des poursuites soient engagées contre de nouvelles personnes, notamment d'anciens hauts responsables. Les affaires de trafic d'armes à Port-de-Paix (juillet 2022) et à Belladère (mars 2025) ont peu progressé. Le 10 mars, une procédure pénale a été engagée devant un tribunal fédéral de Miami (États-Unis d'Amérique) contre quatre prévenus dans le cadre de l'assassinat du Président Jovenel Moïse, survenu le 7 juillet 2021.

28. Le 5 février, la Direction centrale de la police judiciaire a émis des mandats d'arrêt contre plusieurs personnes, dont un ancien maire de Port-au-Prince, un ancien parlementaire et un homme d'affaires soupçonnés de financement du terrorisme, de blanchiment d'argent, de conspiration contre l'État et d'association de malfaiteurs.

29. Le BINUH, le HCDH et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont continué de faciliter la mise en service des deux unités judiciaires spécialisées créées en 2025. L'une d'entre elles mènera des enquêtes sur les violations des droits humains, notamment les massacres et les violences sexuelles, et engagera des poursuites, tandis que l'autre se consacrera avant tout aux affaires complexes de corruption et de criminalité financière. Du 11 au 24 mars, 20 agents de la police judiciaire et 35 juges affectés aux unités spécialisées ont suivi une formation sur les techniques d'enquête, les méthodes d'interrogatoire ainsi que la collecte et la conservation des éléments de preuve. Le Gouvernement a également signé le bail du bâtiment qui abritera ces unités, le HCDH ayant fourni le matériel de bureau nécessaire à leur bon fonctionnement.

30. Au début de 2026, des grèves ont continué de perturber le fonctionnement du système judiciaire. Le 9 février, l'Association nationale des greffiers haïtiens a observé une grève nationale de quatre jours pour protester contre le non-paiement des primes et demandé au Ministère de la justice et de la sécurité publique de répondre à ses revendications. Par ailleurs, la grève déclenchée le 17 novembre 2025 par les procureurs des 18 juridictions du pays s'est poursuivie jusqu'à sa suspension temporaire, le 20 février, par le Collectif des magistrats debout d'Haïti. Ces mesures parallèles ont considérablement réduit l'activité des tribunaux du pays. Dans ce contexte, la collaboration du BINUH avec les autorités nationales a contribué à

l'action visant à répondre aux revendications tout en garantissant le maintien des services minimaux.

31. Le 5 mars, lors d'une réunion avec des partenaires internationaux, le Ministre de la justice et de la sécurité publique a annoncé le renforcement des mesures préparatoires prises pour appliquer les nouveaux Code pénal et Code de procédure pénale. Dans cette optique, des initiatives comme la formation des acteurs du système judiciaire et l'adoption d'importantes mesures législatives ou institutionnelles et mesures de renforcement des capacités, visant à favoriser l'entrée en vigueur rapide des Codes, ont été présentées par la commission ad hoc nouvellement nommée par le Ministre en septembre 2025 pour remplacer l'ancienne Commission de mise en œuvre de la réforme pénale, l'objectif étant une plus grande efficacité.

32. Les poursuites concernant des violations graves des droits humains, notamment les massacres de Grand Ravine (2017), de La Saline (2018) et de Bel-Air (2019), n'ont pas véritablement progressé. Dans l'affaire du massacre de Wharf Jérémie (décembre 2024), la procédure est au point mort depuis octobre 2025.

### **Désarmement, démantèlement et réinsertion et lutte contre la violence de proximité**

33. Le 24 février, le Gouvernement a reconstitué la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion et en a nommé les trois membres. Cette décision visait à rétablir une institution nationale chargée de piloter les mesures de désarmement et de lutte contre la violence de proximité, après que le Conseil présidentiel de transition a dissout la Commission précédente, le 2 mai 2025, face à la controverse entourant sa direction. La Commission a également été l'interlocutrice principale des partenaires internationaux en ce qui concerne les questions liées au désarmement, au démantèlement et à la réinsertion, à la réduction de la violence de proximité ainsi qu'à la gestion des armes et des munitions. Le BINUH a immédiatement pris contact avec la nouvelle Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion et donné à ses membres des conseils techniques sur les moyens de relancer les initiatives menées par les Haïtiens pour lutter contre la violence des gangs.

34. Parallèlement, le BINUH a continué de soutenir les initiatives menées par le groupe de travail interministériel chargé de la stratégie nationale et facilitées par le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies présent dans le pays, composé de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), du PNUD, de l'UNICEF, du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que d'autres entités des Nations Unies.

35. Le 25 février, le BINUH a facilité des échanges techniques sur la gestion des armes et des munitions entre ses homologues haïtiens, le Centre régional et l'ONUSC. Les discussions ont porté sur le renforcement des cadres réglementaires, l'amélioration de la gestion sûre des stocks d'armes et la prévention du trafic, tout en mettant l'accent sur la nécessité de promouvoir le projet de loi, en attente, sur la gestion des armes et des munitions.

36. Le 20 février, dans le cadre d'un programme de recherche et d'action soutenu par le Fonds pour la consolidation de la paix, 12 jeunes chercheurs ont présenté des analyses thématiques sur les causes et les conséquences de la violence des gangs, enrichissant les données locales pour éclairer l'élaboration des programmes de prévention. Les 24 et 27 février, le BINUH a appuyé le lancement de l'initiative sportive « Ti Mondial – Sport for Peace », menée par la société civile et soutenue par le Fonds pour la consolidation de la paix pour favoriser la participation véritable des jeunes, la cohésion sociale et la prévention du recrutement par les gangs.

### **Institutions nationales des droits humains et organisations de la société civile**

37. Entre janvier et février, 12 affaires de violations des droits humains mettant en cause des policiers et ayant fait 30 victimes ont été renvoyées à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti à des fins d'enquête et de sanction disciplinaire ou de poursuites éventuelles. Les renvois étant effectués chaque trimestre, l'Inspection générale ne devrait se saisir de ces affaires que début avril. Compte tenu de leur gravité, deux affaires de meurtre (une femme et une fille) avaient déjà été traitées : les enquêtes étant closes, l'Inspecteur général en chef doit encore approuver leur renvoi en justice. En mars 2025, 125 affaires (concernant 222 victimes) signalées par le BINUH et le HCDH en 2025 avaient donné lieu à l'ouverture d'une enquête, mais aucune de ces enquêtes n'avait abouti ni n'avait été entérinée par l'Inspecteur général en chef.

38. La formation et l'assistance technique fournies par le BINUH et le HCDH ont favorisé l'application du principe de responsabilité par la police et l'intégration des normes internationales relatives aux droits humains dans les opérations policières. En février et mars, 65 enquêteurs de l'Inspection générale des départements de l'Ouest et du Nord ont été formés aux techniques d'enquête. L'Académie nationale de police a bénéficié d'un soutien pour adapter des modules sur les normes internationales relatives aux droits humains applicables aux opérations policières. En avril, 25 instructeurs de police ont suivi une formation de formateurs sur les normes internationales relatives aux droits humains et 1 200 nouvelles recrues de la police ont été formées aux principes internationaux régissant l'usage de la force létale.

39. Le projet dans le cadre duquel 28 membres de 23 organisations nationales de défense des droits humains avaient suivi une formation sur les droits humains au premier semestre de 2025 s'est poursuivi avec un volet mentorat visant à aider ces personnes à élaborer et à réaliser des projets dans ce domaine. On les a ainsi aidées à garantir le respect des exigences des donateurs et à favoriser les partenariats avec les organisations internationales, notamment en matière de transparence, d'application du principe de responsabilité, de gestion financière, de suivi des projets et d'établissement de rapports sur les projets.

## **IV. La résolution 2793 (2025) du Conseil de sécurité**

40. En application de la résolution 2793 (2025) du Conseil de sécurité, le Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti (BANUH) s'est acquitté, le 31 mars, du mandat qui lui avait été confié, à savoir d'apporter à la Force de répression des gangs un soutien logistique et opérationnel complet dans les six mois suivant l'adoption de la résolution. Parmi les grandes étapes de la mise en place du BANUH, on peut citer la mise en place des installations essentielles et des services nécessaires pour appuyer la Force de répression des gangs, comme les capacités en matière d'aviation civile et les services médicaux, la fourniture de rations et de carburant, le transport de marchandises et le déploiement initial de contingents. Ces étapes ont été franchies grâce au déploiement rapide de moyens supplémentaires en matière de soutien opérationnel et logistique, à la nomination et au déploiement à Port-au-Prince de la Chef de la Mission et du Directeur de l'appui à la mission, le 19 mars et le 24 janvier respectivement, ainsi qu'au recrutement de 87 membres du personnel du BANUH déployés en Haïti et en République dominicaine, appuyés par 45 membres du personnel fournis en renfort par d'autres missions et entités du Secrétariat. Le 1<sup>er</sup> février, le BANUH a pris en charge la fourniture au BINUH, moyennant recouvrement des coûts, de l'ensemble des services d'appui généralement fournis aux missions.

41. Des installations visant à aider la Force de répression des gangs étaient en cours de mise en place dans plusieurs endroits de Port-au-Prince. Les opérations aériennes

ont commencé, le premier hélicoptère civil affrété ayant été déployé le 12 janvier, suivi d'un deuxième hélicoptère le 25 mars. Le bureau du BANUH à Saint-Domingue a été établi le 20 janvier pour assurer des fonctions à distance, notamment les fonctions liées aux ressources humaines et aux transactions financières, et faciliter les évacuations sanitaires du personnel de la Force de répression des gangs et du personnel des Nations Unies.

42. Le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies créé en application de la résolution 2699 (2023) du Conseil de sécurité afin d'appuyer la mise en service de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, a élargi son champ d'action pour permettre la bonne exécution du mandat de la Force de répression des gangs. Au total, 13 États Membres s'étaient engagés à verser 203 301 149 dollars de contributions volontaires ; 174 050 628 dollars ont été reçus en espèces et d'autres contributions devaient être versées à l'avenir. Sur les 174,1 millions de dollars reçus, 58,5 millions ont été dépensés, la majeure partie ayant servi à financer les prestations dues au personnel (41 %) et les évacuations sanitaires primaires et secondaires (32 %).

43. Le HCDH a continué d'aider la Force de répression des gangs en organisant des formations sur le droit international des droits humains et les normes relatives aux droits humains à l'intention du personnel nouvellement déployé, portant la proportion des effectifs formés à 75 % des 998 membres du personnel déployés en Haïti. Il a continué de faciliter le dialogue entre, d'une part, la Force de répression des gangs et, d'autre part, la population et les organisations de la société civile en faisant mieux comprendre le mandat de la Force et en aidant la société civile à constater les éventuelles violations des droits humains impliquant des membres de la Force, à signaler ces cas en toute sécurité au moyen du mécanisme de plainte et de signalement et à soutenir les victimes conformément au principe « ne pas nuire ». Le 17 mars, le HCDH a lancé une campagne pour faire connaître le numéro d'appel mis en place en décembre 2025 pour le signalement de violations. Dans le cadre de cette campagne, dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite, les partenaires nationaux organisaient des manifestations sportives et culturelles, placardaient des affiches dans les lieux publics et diffusaient des spots radio.

## V. Les femmes et la paix et la sécurité

44. Entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 28 février, le dispositif de surveillance, d'analyse et de communication mis en place par le BINUH pour assurer le suivi des cas de violence sexuelle étant le fait de personnes armées a enregistré 277 actes de violence sexuelle ayant fait 302 victimes (234 femmes, 54 filles, 1 homme et 3 garçons). Les viols collectifs sont restés la principale forme de violation (77 %). Bien que 166 faits se soient produits avant la période considérée, les entités des Nations Unies n'en ont été informées que plus tard, ce qui souligne les obstacles qui subsistent au signalement des violences sexuelles et à l'accès à l'aide.

45. Au cours de la même période, le groupe de la protection, par l'intermédiaire de son forum de coordination en matière de violence de genre, a enregistré 2 013 cas de violence de genre signalés par les acteurs humanitaires, dont 57 % concernaient des viols ou des agressions sexuelles. Grâce à des centres de soins mobiles, le Fonds des Nations Unies pour la population a distribué 29 trousseaux d'intervention pour les cas de viol afin de renforcer les services de prise en charge clinique d'urgence et remis des kits dignité à 1 245 femmes et filles.

46. Le système des Nations Unies a continué de faciliter l'action menée par la Police nationale d'Haïti pour lutter contre la violence sexuelle. Du 29 au 30 janvier, le HCDH et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont formé 31 agents de la police nationale (dont 22 femmes)

à la mise en place et à la fourniture d'une aide centrée sur les personnes survivantes. Avec l'aide des Nations Unies, la Police nationale d'Haïti a organisé une manifestation sportive à l'intention de 500 élèves (dont 200 filles) visant à les sensibiliser à la violence sexuelle et à augmenter la confiance entre les établissements scolaires et la police. Du 23 au 26 février, le HCDH a formé 31 participants (dont 21 femmes), notamment des policiers et des membres d'organisations de la société civile, à des techniques de langue des signes permettant de faciliter la communication avec les personnes sourdes ou malentendantes ayant survécu à des violences sexuelles.

47. Avec l'aide du PNUD et d'ONU-Femmes et la participation du Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, de la Police nationale d'Haïti et du Bureau d'aide juridique, le modèle de juridiction en matière de violence de genre au Cap-Haïtien a organisé des audiences mobiles entre le 24 janvier et le 2 février 2026. Trois sessions ont été tenues dans des zones reculées du département du Nord, touchant 224 participants (dont 113 femmes) ; 10 faits ont été consignés en vue d'une enquête approfondie.

48. En janvier, le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes a adopté son programme de travail annuel, érigeant en priorité la participation politique des femmes dans la perspective des élections à venir, la prévention de la violence de genre pendant les opérations électorales et la promotion d'une représentation équitable dans les organes de décision. Il a également formé la première promotion de son projet d'insertion socioéconomique, soit 289 jeunes femmes et mères ayant reçu une formation dans les domaines du bâtiment, de l'électricité, de l'énergie solaire et des technologies de l'information, ce qui a permis de renforcer l'autonomisation économique des femmes, de s'attaquer aux vulnérabilités structurelles face à la violence et de favoriser la cohésion sociale et la prévention des conflits.

49. Du 19 au 21 février, en collaboration avec le Ministère de la santé et le Ministère de la justice et de la sécurité publique, et avec le soutien des Nations Unies, le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes a organisé un atelier visant à améliorer la coordination et la lutte contre la violence de genre. Le 6 mars, le Représentant spécial a pris part aux célébrations nationales organisées par le Ministère à l'occasion de la Journée internationale des femmes et souligné que l'ONU était déterminée à promouvoir la participation politique des femmes et à lutter contre la violence de genre.

## VI. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables

### Situation socioéconomique

50. La situation socioéconomique d'Haïti a continué de se détériorer, plus de 60 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national et près de 30 % vivant dans l'extrême pauvreté. Bien que le budget national pour l'exercice 2025-2026 ait été fondé sur des perspectives de croissance légèrement positives, selon les projections du Fonds monétaire international publiées en février 2026, les perspectives macroéconomiques demeureraient fragiles, la contraction économique devant se poursuivre en 2026 compte tenu de l'insécurité persistante et des répercussions économiques durables de l'ouragan Melissa. Le marché du travail a continué d'être marqué par une prédominance du marché informel (plus de 80 % des emplois étant informels) et par un accès limité à des moyens de subsistance stables, en particulier pour les jeunes et les femmes.

51. Dans le département de la Grande-Anse, 31 jeunes (17 femmes et 14 hommes) ont pris part à une formation organisée entre octobre et février dans le cadre d'une initiative visant à améliorer les moyens de subsistance des jeunes. La formation a

porté sur l'artisanat à base de bambou, l'agroforesterie et l'entrepreneuriat numérique, associant création de revenus et restauration de l'environnement. Par ailleurs, en février 2026, 80 emplois avaient été créés dans 40 centres d'achat de cacao soutenus par l'ONU, dont 15 nouveaux centres ouverts en janvier et février 2026.

52. L'ONU a également continué d'encourager la participation des jeunes et des femmes aux processus de consolidation de la paix et de créer un environnement propice au développement. Entre le 21 janvier et le 4 février, des consultations organisées au Cap-Haïtien et aux Cayes, avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix, ont permis d'élaborer des stratégies de prévention des conflits pour la période après 2027. Ces activités sont venues compléter d'autres initiatives soutenues par le Fonds pour la consolidation de la paix et menées par des organisations de défense des droits des femmes, dans le cadre desquelles une plateforme regroupant 50 médiatrices formées a été créée, au titre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Par ailleurs, une initiative menée par des jeunes a été lancée par le BINUH et le HCDH afin de favoriser l'appropriation par le pays de la résolution 2250 (2015) du Conseil. Elle visait à renforcer la participation des jeunes à la prise de décision publique, notamment par la création de structures nationales et locales spéciales dirigées par des jeunes.

### **Protection sociale et sécurité alimentaire**

53. L'insécurité alimentaire est restée généralisée. L'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, qui fait des projections allant jusqu'en juin 2026, est restée valable et a montré que 5,7 millions de personnes étaient en proie à une insécurité alimentaire aiguë (phase 3) ou pire – soit 51 % de la population ayant fait l'objet de l'analyse –, dont près de 2 millions de personnes en situation d'urgence. Selon une analyse publiée en février 2026, entre 2023 et 2025, 2 800 hectares de terres agricoles, dont 7,4 % des terres cultivées du département de l'Artibonite, avaient été abandonnés du fait de l'insécurité et du déplacement de la main-d'œuvre. Les marchés ont continué d'être gravement perturbés par les barrages routiers, les attaques armées et les fermetures de marchés, ce qui a entraîné une hausse chronique des prix alimentaires. En octobre 2025, l'ouragan Melissa a causé d'importants dégâts à l'agriculture et à l'élevage dans le département du Sud.

### **Protection de l'enfance**

54. Les enfants continuent de courir davantage de risques de traite et de recrutement par des gangs armés, ce qui les expose à des mauvais traitements et à l'exploitation. Selon l'UNICEF, les recrutements auraient bondi de 200 % en 2025, ce qui témoigne d'une forte augmentation de l'exploitation de l'enfant dans un climat de plus en plus violent. L'UNICEF et ses partenaires ont continué de faciliter l'identification et la réinsertion des enfants concernés, plus de 500 enfants ayant bénéficié d'une aide depuis 2024 dans le cadre de programmes de protection.

55. Au premier trimestre de 2026, dans le cadre de l'application du protocole relatif au transfert, le BINUH, en collaboration avec l'UNICEF et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies, a aidé le Gouvernement à mettre en place une équipe spéciale conjointe chargée de coordonner les interventions liées à la libération, au transfert et à la réinsertion des enfants qui seraient associés à des gangs. Un plan-cadre de coopération entre l'UNICEF et la police des mineurs était en cours d'élaboration afin de renforcer la protection des enfants en conflit avec la loi, en particulier ceux liés à des gangs. Parallèlement, un centre de réadaptation situé aux Cayes (département du Sud) et pouvant accueillir plus de 600 enfants était en cours de rénovation avant le déploiement de la Force de répression des gangs, en prévision de l'augmentation attendue du nombre d'enfants libérés.

## VII. Services sociaux de base et résilience des ménages

### Besoins humanitaires et accès aux services de base

56. L'insécurité croissante, les déplacements massifs et les graves difficultés de financement ont aggravé la situation humanitaire. Selon les partenaires humanitaires, 6,4 millions d'Haïtiens ont besoin d'une aide humanitaire en 2026, soit une augmentation de 6,7 % par rapport à 2025.

57. Le nombre de déplacements internes a continué d'augmenter. Selon l'OIM, en février 2026, plus de 1,45 million de personnes, dont plus de la moitié étaient des enfants, ont été déplacées à l'intérieur du pays, le département de l'Artibonite enregistrant la plus forte augmentation (23 %). L'éducation de plus de 741 000 enfants a été entravée par des perturbations liées aux déplacements de population et de nombreuses écoles servaient de centres d'accueil.

58. Parallèlement, les migrations forcées se sont intensifiées. En 2025, 270 214 migrants haïtiens (environ 25 % de femmes et 10 % d'enfants) ont été renvoyés de force dans leur pays, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2024. Beaucoup se trouvaient dans une situation de grande vulnérabilité. La grande majorité des personnes expulsées venaient de République dominicaine. Selon l'OIM, 85 % d'entre elles avaient émigré principalement pour des raisons économiques. Entre janvier et mi-mars 2026, 52 000 personnes avaient déjà été expulsées, ce qui a exercé une pression supplémentaire sur les populations frontalières déjà vulnérables.

59. Les services de santé ont continué d'être fortement perturbés, seuls environ 10 % des établissements de santé dotés de capacités d'hospitalisation étant pleinement opérationnels dans le pays. Dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, l'Hôpital universitaire La Paix est resté le seul établissement hospitalier pouvant offrir des soins spécialisés.

60. Le Programme alimentaire mondial a prévu d'élargir, en 2026, son aide à l'alimentation scolaire à 800 000 enfants dans le cadre de l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Cet élargissement s'appuie sur les données consolidées de 2025 publiées en février 2026, qui montrent que 639 297 enfants (40 % de filles) ont reçu des repas chauds quotidiens, ce qui a amélioré la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les taux de scolarisation et de présence et les résultats scolaires. Ces effets ont été amplifiés par le fait que 70 % des achats locaux provenaient de 239 coopératives agricoles (32 789 membres, dont 15 351 femmes), ce qui a permis d'injecter plus de 13 millions de dollars dans l'économie locale et de renforcer la résilience de la population.

61. En 2025, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est venue en aide à près de 150 000 ménages vulnérables en situation d'insécurité alimentaire aiguë, a distribué 207 tonnes de semences et a formé 4 400 personnes. Elle entendait renforcer ses interventions dans le cadre de l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix afin d'améliorer les systèmes alimentaires locaux et la résilience des populations rurales, en favorisant la résilience des agriculteurs face aux chocs, la gestion durable des ressources naturelles et les chaînes de valeur des principales cultures (riz, manioc, haricots et maïs).

62. Le financement humanitaire est resté gravement insuffisant, ce qui a limité l'ampleur des interventions dans les domaines de la santé, de l'éducation ainsi que de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Au 13 mars 2026, le plan de réponse humanitaire pour 2026, d'un montant de 880 millions de dollars, était financé à hauteur de 18,4 %.

## VIII. Exploitation et atteintes sexuelles

63. Du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février, le BINUH n'a enregistré aucune allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant son personnel ou celui de missions précédentes des Nations Unies. En janvier 2026, le réseau de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, constitué du BINUH, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales nationales ou internationales, a organisé un atelier pour 40 personnes référentes, l'objectif étant d'élaborer un plan d'action et de mieux en coordonner l'exécution. Un groupe de 66 acteurs humanitaires a suivi une formation sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et sur les canaux de signalement.

64. Le système des Nations Unies recensait les formations sur l'exploitation et les atteintes sexuelles offertes à son personnel ; selon les résultats préliminaires, 1 059 membres du personnel avaient suivi une formation et 130 partenaires de réalisation de l'ONU avaient évalué leurs capacités en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Des mesures étaient prises pour planifier le lancement du protocole des Nations Unies sur l'aide aux victimes. Une assistance technique avait également été apportée aux groupes de coordination intersectoriels et au groupe de travail sur les transferts monétaires en ce qui concerne l'intégration de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

## IX. Observations

65. Malgré des difficultés persistantes, Haïti est entré dans une phase décisive de sa transition, en assurant la continuité institutionnelle et en faisant des progrès en faveur d'un retour à l'ordre constitutionnel. Je me félicite que le mandat du Conseil présidentiel de transition ait pris fin dans le calme et que le pouvoir exécutif ait été transféré de manière pacifique, le 7 février, au Conseil des ministres, sous la direction du Premier Ministre.

66. Je me félicite également des échanges intersectoriels qui ont abouti à la signature du Pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections, qui a réaffirmé que la sécurité et les élections étaient les moyens, convenus d'un commun accord, de rétablir les institutions démocratiques. J'encourage la poursuite du dialogue avec toutes les parties visant à maintenir et à continuer de renforcer l'adhésion nationale en faveur de la mise en œuvre des priorités de la transition. Par ses bons offices, le BINUH entretiendra des relations équilibrées avec l'ensemble des parties prenantes afin de continuer à jouer un rôle essentiel dans la facilitation d'un dialogue interhaïtien inclusif tendant à faire avancer le processus politique et à accélérer le transfert pacifique du pouvoir aux autorités élues. La capacité des autorités nationales de faire des progrès en temps voulu dans les domaines de la sécurité, des services publics et des préparatifs électoraux sera indispensable pour augmenter la crédibilité et maintenir la confiance dans les efforts visant à mener à bien la transition et à rétablir les institutions démocratiques.

67. Dans cette optique, je tiens à féliciter les autorités nationales d'avoir fait avancer les préparatifs électoraux techniques, notamment grâce à l'enregistrement des partis politiques, une des étapes les plus importantes franchies ces dernières années. Pour maintenir le cap, il faudra un engagement politique sans faille, une coordination constante et des ressources prévisibles. Le BINUH continuera de coordonner l'assistance électorale internationale en coopération avec d'autres acteurs régionaux et internationaux et d'aider les autorités électorales à continuer de renforcer leur collaboration avec les partis politiques, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes pour améliorer la transparence, instaurer la confiance et

favoriser la participation citoyenne. Ces éléments demeurent essentiels pour garantir un processus électoral crédible et une passation de pouvoir pacifique aux autorités élues. Je compte que des décisions opérationnelles importantes nécessaires à la poursuite du processus électoral, notamment en matière de financement des élections, seront prises rapidement, ce qui permettra de respecter le calendrier électoral et de régler sans délai toutes les questions budgétaires et juridiques en suspens.

68. Je salue les mesures prises par les autorités nationales pour promouvoir une participation inclusive au processus politique et garantir la représentation et le rôle de premier plan des femmes aux postes clés de l'administration publique, notamment la nomination de cinq femmes ministres, qui porte la représentation féminine à près de 28 %. Je tiens par ailleurs à saluer l'action menée par le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes pour lutter contre les violences sexuelles, qui touchent principalement les femmes et les filles. Le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies sont prêts à apporter leur soutien et à fournir des conseils stratégiques pour renforcer les mécanismes d'orientation, améliorer l'état de droit et garantir une approche globale centrée sur les personnes survivantes.

69. Je reste préoccupé par la situation des droits humains et souligne qu'il faut mettre en place des mécanismes efficaces d'application du principe de responsabilité pour donner suite à tous les signalements de violations et d'atteintes. Je salue les mesures prises par les autorités haïtiennes et les institutions chargées de la sécurité pour lutter contre la violence des gangs et rétablir l'autorité de l'État, ce qui contribue à créer les conditions propices à la tenue d'élections crédibles. Il n'en reste pas moins que toutes les opérations de sécurité et de maintien de l'ordre doivent respecter pleinement les normes et les règles nationales et internationales en matière de droits humains et être accompagnées d'un mécanisme de contrôle crédible permettant d'examiner les allégations faisant état d'un emploi excessif de la force.

70. Je me félicite de la mise en service du BANUH, qui contribue grandement à l'aide internationale à la sécurité. Malgré les difficultés liées à la création de dispositifs d'appui dans un environnement à haut risque et doté de faibles infrastructures, le Bureau a franchi les étapes énoncées dans la résolution [2793 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité, notamment en se tenant prêt à aider la Force de répression des gangs à partir du 1<sup>er</sup> avril 2026. Je demande donc aux États Membres d'accélérer et d'achever le déploiement de la Force de répression des gangs afin de renforcer les efforts de stabilisation faits par les Haïtiens.

71. Malgré ces avancées encourageantes, les difficultés à surmonter restent considérables. La violence des gangs continue de saper l'autorité de l'État et de perturber la vie quotidienne dans plusieurs régions du pays. Les effets disproportionnés de la violence des gangs, en particulier sur les femmes, les enfants et les jeunes, y compris les actes graves de violence sexuelle et fondée sur le genre, ne montrent aucun signe d'atténuation. Si les opérations de sécurité ont permis de secouer certains bastions de gangs et d'améliorer localement la circulation et le retour des personnes, la situation générale en matière de sécurité reste fragile et inégale. Les enlèvements et autres formes de criminalité continuent d'éroder la confiance de la population et de restreindre l'espace civique. Les obstacles qui en découlent en matière de mobilité et d'accès aux marchés et aux services essentiels affaiblissent encore davantage une économie déjà fragile, ce qui montre qu'une stabilisation durable est indispensable pour un relèvement économique plus large et un développement durable.

72. Pour parvenir à une stabilisation durable, il faudra que les mesures de répression et les opérations de sécurité soient accompagnées de stratégies à plus long terme visant à réduire la violence et à prévenir le recrutement par les gangs. Le BINUH continuera de favoriser les initiatives menées par les Haïtiens en matière de

désarmement, de démantèlement et de réinsertion ainsi que de lutte contre la violence de proximité. Je me félicite de la reprise des activités de la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion et encourage l'élaboration de solutions viables destinées à aider les personnes, en particulier les enfants et les jeunes associés aux gangs, à quitter ceux-ci en toute sécurité et à favoriser leur désengagement et leur réadaptation. En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, le BINUH facilitera le renforcement des capacités nationales pour que les activités menées complètent les progrès en matière de sécurité et favorisent la mise en place de conditions propices à la tenue d'élections. Le prochain rapport, qui présentera différentes options de soutien international à un programme national de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, ainsi que des réformes judiciaires, sera essentiel pour formuler les principales recommandations visant à optimiser les mesures actuelles et futures, à maximiser les effets et à éviter les doubles emplois.

73. Le BINUH continuera de coopérer avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2653 \(2022\)](#) concernant Haïti et son Groupe d'experts et renouera sa collaboration avec les autorités haïtiennes afin de faire mieux connaître les mécanismes de signalement des violations potentielles des mesures de sanction.

74. Je me félicite de l'engagement des autorités de redoubler d'efforts pour réduire la détention provisoire prolongée avec le soutien de partenaires internationaux. La caravane nationale de réduction de la surpopulation carcérale et de la détention provisoire prolongée, lancée par le Ministère de la justice et de la sécurité publique le 19 janvier, arrive à point nommé, à l'instar du soutien apporté par le BINUH au renforcement de la chaîne pénale. Je me félicite également de l'engagement du pays de répondre aux revendications des acteurs du système judiciaire, de redoubler d'efforts pour réduire la détention provisoire prolongée et de créer un groupe de travail chargé de cette question. Le BINUH collaborera étroitement avec tous les acteurs du système judiciaire pour garantir une action cohérente visant à régler ce problème majeur, notamment en s'employant sans relâche à accélérer la mise en œuvre de la réforme pénale.

75. L'ampleur des déplacements internes reste très préoccupante et continue d'exercer une pression extrême sur les communautés d'accueil et les services déjà mis à rude épreuve. Je tiens à souligner qu'il faut d'urgence doter de ressources suffisantes le plan de réponse humanitaire, dont le financement s'élevait à 18,4 % en mars 2026, et veiller à ce que l'aide humanitaire reste sûre, durable et accessible aux populations touchées.

76. Un soutien international continu et coordonné demeure indispensable. Je demande aux partenaires d'harmoniser leur aide avec les priorités définies au niveau national et de veiller à ce qu'elle favorise la stabilisation de la sécurité, les préparatifs électoraux et le renforcement des institutions. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux, le BINUH continuera d'user de ses bons offices et de tirer parti de ses compétences techniques pour aider les autorités nationales et les parties prenantes à faire avancer le processus politique, notamment en matière d'élections, de sécurité et de gouvernance, de manière à ce que ces volets se renforcent mutuellement. Je réaffirme l'engagement de l'Organisation d'accompagner l'action menée par les Haïtiens en faveur d'une stabilité durable, du rétablissement de la démocratie et du développement.

---

## Annexe

L'ensemble de données de l'Organisation des Nations Unies sur la sécurité et le crime en Haïti comprend les informations disponibles sur les cas de violence des gangs, les activités criminelles et les atteintes aux droits humains en Haïti, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre, en application des prescriptions relatives à la communication de l'information énoncées dans la résolution 2814 (2026) du Conseil de sécurité. Il recense et montre les tendances et les évolutions mensuelles de l'environnement opérationnel, telles qu'elles se dégagent d'indicateurs comme les homicides volontaires, les enlèvements, les lynchages et d'autres crimes violents. Les données sont également ventilées par sexe et par tranche d'âge pour rendre plus visibles les évolutions concernant les victimes et les risques et accélérer le suivi de la situation de sécurité et des droits humains ainsi que l'adoption de politiques fondées sur des données probantes. L'ensemble de données est actualisé tous les mois et disponible à l'adresse suivante : <https://psdata.un.org/dataset/BINUH-SCStats>.

---